

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Réf DU : 01/pfu/179267
Réf DMS : ED/2003-0027/01/2006-401-PU
Réf CRMS : AVL/KD/AND-3.7/s.415
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : ANDERLECHT. Place du Repos - parc Forestier : rénovation du parc.
Permis d'urbanisme (Dossier traité par Mme C. Defosse – DU et M. E. Demelenne - DMS)

En réponse à votre lettre du 11 juin 2007, en référence, reçue le 14 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 27 juin 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

La place du Repos se situe dans la zone de protection du parc forestier, classé comme site depuis le 3 juillet 1997. Actuellement utilisée comme aire de stationnement, ce qui compromet la perception spatiale du site et entrave la circulation des véhicules lourds dont ceux des pompiers, la place serait redessinée suivant sa forme de base circulaire. Trois cercles tangents en escalier et bordés de pierre bleue reprenant la pente du terrain seraient aménagés en son centre, empêchant de la sorte le stationnement. L'ensemble de l'espace recevrait un revêtement de pavés platine interrompu par un cercle extérieur de pavés de porphyre jalonné de luminaires.

La C.R.M.S. se réjouit que la réflexion ait été menée conjointement sur l'espace public et l'entrée monumentale du parc Forestier qui fait l'objet d'un projet de restauration distinct (séance du 27 juin 2007).

Elle n'émet pas d'objection sur l'aménagement proposé.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. E. Demelenne).